

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

La musique contemporaine
EXPLIQUÉE AUX COLLÉGIENS



22^{ème} ÉDITION

Sommaire

1. La musique : quelques notions-clés
2. Qu'est ce que la musique contemporaine ?
3. Lexique

La musique : quelques notions-clés

Introduction

La musique est l'art de combiner des sons en respectant certaines règles. Il existe ainsi différents systèmes d'écriture qui correspondent à un ensemble de règles, de formes et d'enchaînement de notes prédéfinis, auxquels les compositeurs se réfèrent pour écrire. Au fil des siècles et des apports des différentes cultures, ces règles ont évolué, se sont enrichies, certaines ont disparu tandis que d'autres sont toujours d'actualité.

Quelques notions de solfège !

La gamme est une succession de notes de musique, dont l'agencement suit des règles précises. Chacune de ces notes représente un degré. Le premier degré d'une gamme est appelé **la tonique**.

Par exemple, la gamme la plus connue est la gamme de Do.

Elle est composée de 8 notes : « Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Do ». Ici, le Do représente le premier degré (I), le Ré le deuxième, le Mi le troisième, etc.

A musical staff in 4/4 time with a tempo marking of ♩ = 60. The notes of the C major scale are written from left to right: Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Do. Above the staff, the intervals between notes are labeled: 1 Ton (between Do and Ré), 1 Ton (between Ré and Mi), 1/2 Ton (between Mi and Fa), 1 Ton (between Fa and Sol), 1 Ton (between Sol and La), 1 Ton (between La and Si), and 1/2 Ton (between Si and Do). Below the staff, the notes are labeled with their French names (Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Do), their letter abbreviations (C, D, E, F, G, A, B, C), and their degree numbers (I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII).

L'écart de hauteur entre deux notes de la gamme est appelé **l'intervalle**. Il est composé de tons et de demi-tons. Les intervalles peuvent être ascendants (si la note suivante est plus aiguë), ou descendants (si la note suivante est plus grave).

Par exemple, si l'on reprend la gamme de Do :

A musical staff in 4/4 time showing an ascending scale of the C major scale: Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Do. The notes are written on a five-line staff, starting from the bottom line (Do) and moving up to the top line (Do).

Les intervalles entre les notes sont ascendants.

A musical staff in 4/4 time showing a descending scale of the C major scale: Do, Si, La, Sol, Fa, Mi, Ré, Do. The notes are written on a five-line staff, starting from the top line (Do) and moving down to the bottom line (Do).

Les intervalles entre les notes sont descendants.

L'intervalle séparant deux notes de même nom (dont l'une est plus haute, « plus aiguë » que l'autre) est appelé **une octave**. Une octave comprend 8 degrés (y compris le son grave et le son aigu). Ainsi, la suite de notes Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Do, forme une octave. Il en est de même pour de Ré à Ré, de Mi à Mi ect.

Au total, chaque octave est composée de 12 demi-tons (selon les systèmes d'écriture, ils ne sont pas toujours tous utilisés). Il existe d'autres intervalles comme **la tierce** (intervalle entre 2 notes séparées par 3 degrés), **la quarte** (séparées par 4 degrés) ou **la quinte** (séparées par 5 degrés).

Plusieurs notes jouées simultanément (au minimum trois) forment **un accord**.

En musique, **l'harmonie** désigne les règles qui régissent la composition. Les compositeurs, plus particulièrement dans le système tonal, doivent respecter des codes, des formes, des enchaînements particuliers entre les notes et les accords. Ils peuvent par exemple utiliser deux gammes différentes : la gamme diatonique ou la gamme chromatique

Diatonisme (ou gamme diatonique) : C'est le nom donné aux gammes évoluant par une alternance de tons et de demi-tons. La gamme de Do vue précédemment est un exemple de gamme diatonique.

Chromatisme (ou gamme chromatique) : Le chromatisme s'oppose au diatonisme. La gamme chromatique évolue par demi-tons et exploite les 12 demi-tons existants dans la musique occidentale.

Exemple de gamme chromatique :



Le symbole « # » (appelé dièse) permet de symboliser les demi-tons ascendants.

Pour une gamme chromatique descendante, le symbole « b » (appelé bémol) aurait été utilisé.

Ces quelques notions de solfège sont essentielles pour comprendre le fonctionnement des systèmes et des grands courants musicaux utilisés par les compositeurs.

Les 3 systèmes de la musique occidentale

Dans la musique occidentale, trois grands systèmes se sont succédés :

Le système modal (ou modalité) : un « **mode** » musical définit la façon de répartir les notes dans une gamme. Les modes sont construits à partir d'une note de référence. Chaque mode permet de **créer une atmosphère, une ambiance sonore**. En Occident, la modalité a été utilisée du Moyen-Âge à la Renaissance, notamment dans la **musique religieuse (ou sacrée)**. Peu à peu, ce mode sera remplacé par la **tonalité**. La modalité a été redécouverte à la fin du XIX^{ème} siècle : de nouveaux modes ont été créés pour obtenir des sonorités originales. Dans d'autres cultures comme dans les musiques indienne, chinoise ou orientale, la modalité a toujours été un mode d'expression très utilisé.

Le système tonal (ou tonalité) : La tonalité est le système de composition musicale qui a dominé la musique occidentale jusqu'au XX^{ème} siècle. La musique tonale est basée sur un ensemble de règles visant à **codifier l'enchaînement des notes et des accords** dans une gamme, en faisant de la **tonique** la note la plus importante, **autour de laquelle s'organisent les autres** : les notes ont alors une fonction visant à créer des **cycles de tension et de détente**, qui permettent la création de **mélodie très expressives**. Le système tonal est donc un système qui **hiérarchise les notes entre elles** en leur attribuant **une valeur**, plus ou moins importante. Pour écrire d'une manière tonale, les compositeurs utilisent la **gamme diatonique** : ainsi, parmi les 12 demi-tons existants, ils n'en utilisent que 8.

Le système atonal (ou atonalité) : L'atonalité, qui apparaît au début du XX^{ème} siècle, a pour grand principe le **rejet du système tonal et des règles qu'il impose**. Dans ce système, il n'y a plus de note plus importante que les autres (notamment la tonique). Les 12 demi-tons de la gamme sont alors utilisés de **manière égale**. Dans ce système, et à la différence de la tonalité, c'est donc la **gamme chromatique qui est utilisée**. C'est une révolution dans le monde de la musique, qui va permettre l'apparition de nouvelles techniques d'écriture, notamment le **dodécaphonisme**.

De ces trois systèmes découlent un ensemble de notions qui permettent de mieux comprendre la musique contemporaine et les raisons qui, au début du XX^{ème} siècle, ont poussé certains compositeurs à se diriger vers de nouvelles façons d'écrire.

L'apparition de l'atonalité a permis aux compositeurs de s'affranchir de toutes les règles qui existaient jusqu'alors. Grâce à cette libération, les compositeurs sont entrés dans une phase d'expérimentations et de découverte du son sous toutes ses formes. Cela a permis l'apparition d'un grand nombre d'écritures musicales.

Les différentes formes d'écritures contemporaines

Dodécaphonisme : Le dodécaphonisme est une technique d'écriture musicale permettant de concevoir une œuvre atonale. Elle est initiée par trois compositeurs Autrichiens du début du XX^{ème} siècle : Arnold Schoenberg et ses élèves Anton Webern et Alban Berg. Cette technique repose principalement sur la mise en place de séries. La série dodécaphonique est conçue comme une succession des 12 sons de la gamme chromatique (qui ont donc tous la même importance), sans qu'aucun ne soit répété. Cette suite peut être utilisée sous plusieurs formes : **rétrograde** (en commençant la série par la fin), **inversée ou en miroir** (les intervalles ascendants et descendants entre les notes sont inversés), ou en **rétrograde inversé** (combinaisons de ces deux formes).

Quelques exemples :

Voici une série dodécaphonique :



Et voici sa forme rétrograde, les notes sont jouées en commençant la série par la fin :



Ainsi que sa forme inversée :



Arnold Schoenberg, *Quatuor n°2* (1908)
Alban Berg, *Kammerkonzert* (1923-1925)
Anton Webern, *Symphonie opus 21* (1928)

Musique bruitiste : Au début du XX^{ème} siècle, on voit apparaître un intérêt grandissant pour le bruit, que l'on va peu à peu associer à une dimension musicale. On découvre alors que « tout élément du sonore est candidat à la musique » (Daniel Terrugi). On commence alors à créer des musiques composées de sons bruts, comme par exemple des sons enregistrés dans l'environnement (naturel, urbain, industriel, etc.).



Luigi Russolo, *Risveglio di una città* (1914)

Sérialisme (ou musique sérielle) : Le sérialisme est une extension du langage dodécaphonique. Dans la musique sérielle, la série ne se concentre plus seulement sur les intervalles (et donc les hauteurs des notes), mais prend en compte tous les paramètres du son, le rythme (vitesse à laquelle sont jouées les notes) comme les nuances (intensité avec laquelle est jouée la note).



Pierre Boulez, *Sonate pour piano n°2* (1948)
Iannis Xénakis, *Metastasis* (1954)
Karlheinz Stockhausen, *Gruppen* (1958)

Musique concrète : La musique concrète est un assemblage de sons enregistrés par le biais de microphones. Ces sons « concrets » issus de diverses sources musicales ou non, sont ensuite travaillés en studio et fixés sur une bande magnétique : on retrouve l'idée du bruit devenu musique. C'est un courant qui est apparu et a principalement été développé en France, à partir des années 1950.



Pierre Schaeffer et Pierre Henry, *Symphonie pour un homme seul* (1950)
Beatriz Ferreyra, *Medisances* (1968)

Musique électronique : Contrairement à la musique concrète, la musique électronique utilise uniquement des outils électroniques (oscillateurs, filtres, générateurs de bruits) pour composer de nouvelles œuvres. Elle est apparue en Allemagne, au même moment que la musique concrète.



Karlheinz Stockhausen, *Studie 1* (1943)
Annabelle Playe, *Over the View* (2018)

Musique électroacoustique / Musique acousmatique : La musique électroacoustique puise son origine dans la musique concrète et la musique électronique et désigne les musiques réalisées en studio et destinées à être enregistrées puis jouées sur haut-parleurs, sans interprète.



Christian Zanési et Arnaud Rebotini, *Acidmonium* (2016)
Annette Vande Gorne, *Tao : Métal*
Daniel Teruggi, *Instants d'hiver*

Spectralisme : Le spectralisme est un courant qui explore la fréquence (notion de physique qui mesure les vibrations produites par un son) des notes. L'étude physique du son devient l'élément principal de la musique.



Gérard Grisey, *Partiel* (1975)
Tristan Murail, *Gondwana* (1980)
Hugues Dufourt, *Saturne* (1979)

Minimalisme (ou musique répétitive) : Ce mouvement apparaît aux États-Unis. Il se caractérise par une grande simplification de l'écriture et la répétition de motifs sonores. Ces procédés permettent aux compositeurs de créer un effet hypnotique où la perception du temps disparaît.



Steve Reich, *Eight Lines* (1979)
Philip Glass, *Opening, Glasswork* (1981)
Terry Riley, *In C* (1964)

Néo-classique / Néo-tonal : C'est un courant qui s'oppose à l'atonalité, qu'elle considère comme trop abstraite et détachée d'une certaine beauté formelle. Le néo-classicisme a prolongé les règles de la musique classique et romantique en parallèle des expérimentations de l'avant-garde entre les années 1920 et 1950. Les compositeurs néo-tonaux, qui ont émergé dans les années 1980-1990, renouent avec cette forme de tradition musicale, héritée du classicisme et du romantisme.



Henri Dutilleul, *3 strophes sur le nom de Sacher* (1976)
Laurent Petitgirard, *Euphonia* (1988-1989)
Karol Beffa, *Le Bateau Ivre* (2017)

Aujourd'hui, la composition est multiple et ne se réduit pas à un courant unique et dominant. Les compositeurs s'autorisent à composer avec toute la diversité qu'offre la musique d'aujourd'hui : inspiration classique, baroque, romantique, musiques du monde, électronique, musiques populaires, rock, « collages » et citations, etc. En résumé, rien n'est interdit et chaque compositeur se nourrit des influences à sa disposition en fonction de sa sensibilité propre !

La musique contemporaine : un peu d'histoire

On appelle « Musique contemporaine » la musique classique composée depuis 1945. Elle est pourtant bien plus que cela : la musique contemporaine n'est pas un courant, mais plutôt un univers musical à part entière, se nourrissant de diverses influences, passées ou actuelles, de sons aux origines variées et dont les limites sont sans cesse repoussées par les artistes qui la composent. Il serait donc réducteur d'essayer de la définir, mais on peut en préciser quelques contours pour mieux la comprendre.

De nouveaux modes d'expression

Au milieu du XX^{ème} siècle, la société connaît de profondes mutations. Les révolutions ainsi que les deux Guerres Mondiales qui ont laissé une Europe dévastée. Ce contexte pousse les artistes à **faire table-rase du passé** pour inventer de nouvelles formes d'expression, détachées **des règles anciennes** pour **créer sans contrainte**.

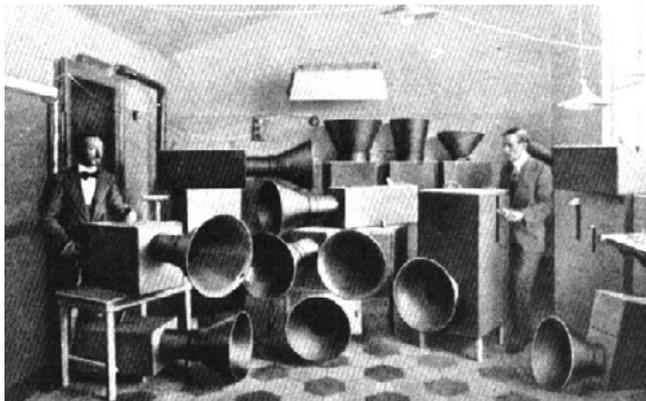
En musique, certains compositeurs, qui estiment être parvenus au bout des possibilités offertes par les codes de la musique classique, inaugurent **une phase d'expérimentation**, où la recherche de nouvelles façons de jouer et de **nouvelles possibilités d'écriture** seront au cœur de leur préoccupations.

Ces changements de perception de la musique vont entraîner les compositeurs dans une conquête sonore tout azimut : Dans une société en pleine mutation, les compositeurs vont s'attacher à mettre en avant la multiplicité et la diversité des sons, qu'ils s'agissent de ceux des instruments ou de la vie quotidienne.

Musique et bruit

Au début du XIX^{ème} siècle, le **bruit industriel** fait son apparition dans la société. Pour les populations majoritairement rurales de l'époque, c'est un véritable choc. Cependant, au fil des années, le bruit va susciter de plus en plus d'intérêt : jusqu'alors, la notion de « bruit » était systématiquement associée à quelque chose de désagréable, et donc inexploitable en musique.

Mais les recherches des compositeurs du XX^{ème} siècle vont permettre de **s'interroger sur la nature du son** : on voit alors apparaître un **intérêt grandissant pour le bruit**, dont on va découvrir peu à peu la dimension musicale, en prenant conscience que **tous les types de sons peuvent être utilisés en musique**. Ce nouveau champ d'exploration fut notamment exploité par le justement nommé **mouvement bruitiste**.



Luigi Russolo (à gauche sur la photo) est considéré comme le père de la musique bruitiste. Sur cette photo, il est accompagné d'Ugo Piatti, avec qui il a inventé l'Intonarumori, un générateur de son acoustique.

Musique et électricité

Une invention capitale va faire évoluer les pratiques et ouvrir tout un champ de nouvelles possibilités : **l'électricité**. Les innovations technologiques qui en découlent vont faciliter **l'émergence de nouveaux instruments amplifiés** comme la guitare, la basse électrique ou les synthétiseurs, mais aussi de **nouveaux outils de création et de traitement du son** (échantillonneur, claviers, micros, tables de mixage, ordinateurs).



Guitare électrique et son amplificateur



Basse électrique

Synthétiseur

Désormais les sons - qu'ils soient industriels, naturels, acoustiques ou même créés par des outils électroniques, peuvent être **enregistrés, assemblés et modifiés électroniquement**. L'électricité va également rendre possible la **reproduction et la diffusion du son** à grande échelle, grâce à l'apparition du **disque et de la radio**.

L'industrialisation de la musique

L'apparition de la radio dans la majorité des foyers va s'accompagner d'une **démocratisation massive de la musique** et de **l'essor de nouveaux genres comme le jazz**. La musique va devenir un produit de consommation : c'est l'industrialisation de la musique.

Basée sur le modèle capitaliste américain, elle s'imposera dans tout le monde occidental. Cette vision commerciale de la musique participera largement à l'émergence de la musique populaire à partir des années 1950 (rock, folk, pop, etc.) et que l'on réunit aujourd'hui sous l'étiquette des **musiques actuelles**.

C'est à partir de toutes ces avancées technologiques que va se développer la musique contemporaine. Les compositeurs, conscients du potentiel des nouvelles technologies, ont cherché à **inclure ces innovations dans leur recherche de nouveaux sons** et vont s'en servir pour créer **leurs propres imaginaires musicaux**.

Cependant, pour affranchir **complètement leur création des règles**, ils vont sortir du système de **l'industrie musicale**. C'est en cela que la musique contemporaine se distingue des musiques actuelles.

Et la musique contemporaine alors ?

Le terme « musique contemporaine » (« qui est d'aujourd'hui »), a été créé pour distinguer les compositeurs vivants des compositeurs du passé, mais surtout pour **marquer une rupture avec la musique ancienne**.

Cependant, on parle ici de compositeurs qui s'inscrivent dans l'héritage de la « musique classique », et d'une tradition de **musique écrite** (principalement sur partition), destinée à être jouée par des musiciens formés aux techniques de jeu classique. Pour autant, les compositeurs de musique contemporaine s'attachent à **inventer de nouvelles formes d'expressions, en se libérant des codes et en intégrant les nouvelles possibilités qu'offre le monde actuel** : instruments amplifiés (comme la guitare électrique), outils informatiques, musiques électroniques, etc.

On regroupe donc sous l'étiquette de « musique contemporaine » des musiques expérimentales, de recherche et d'exploration. C'est ce que l'on appelle également **la création musicale**, autrement dit la musique qui innove, quitte à surprendre, étonner, choquer, perturber et remettre en question les habitudes du quotidien (et nos oreilles en sont les premières concernées !).

C'est une musique vivante, qui est amenée à évoluer au fil du temps : initiée par des compositeurs décédés aujourd'hui (Pierre Boulez, Pierre Henry, Henri Dutilleul, Karlheinz Stockhausen, Iannis Xenakis, Luciano Berio, György Ligeti, etc.), elle est sans cesse alimentée par les compositeurs d'aujourd'hui et continuera à l'être par les compositeurs de demain. L'adjectif contemporain définit donc une période historique en cours et qui pourra, qui sait, être désignée autrement à l'avenir.

Pour aller plus loin, voici quelques œuvres du répertoire contemporain à écouter :



Pierre Boulez
1925 -2016
🎵 *Sur Incises*



Eliane Radigue
1932
🎵 *Islas Resonantes*



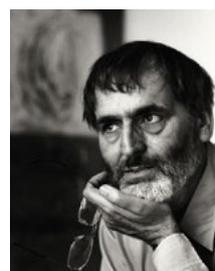
Guillaume Connesson
1970
🎵 *Sextuor - All*



Georges Aperghis
1945
🎵 *Récitations n°1*



Kaija Saariaho
1952
🎵 *Fall*



Helmut Lachenmann
1935
🎵 *Guero*

Lexique

Avant-garde : le terme d'avant-garde désigne une tendance, en histoire de l'Art, caractérisant des artistes qui entreprennent des actions nouvelles ou expérimentales, souvent audacieuses et surprenantes pour la société de leur époque. Ils sortent de la tradition et surtout ne la considèrent plus comme une référence absolue. En musique contemporaine, on parle des compositeurs d'avant-garde pour désigner la vague d'artistes et de compositeurs du début du XX^{ème} siècle aux années 1960, qui ont « cassé les codes » et ouvert la voie vers des possibilités nouvelles d'écriture.

Compositeur : un compositeur est la personne qui crée, qui invente la musique et qui la fixe (sur une partition ou via un logiciel de montage sonore) pour permettre son interprétation.

Création : toute œuvre artistique (musicale, théâtrale, chorégraphiques, etc.) inédite et donnée pour la première fois en public.

Direction : désigne le chef d'orchestre ou le chef de chœur et, plus généralement, le fait de diriger une interprétation musicale.

Distribution : ensemble des interprètes d'une pièce.

Écriture/Composition : l'écriture est une discipline musicale qui consiste à écrire la musique en respectant les règles traditionnelles (celle de l'harmonie) et en « imitant » un style bien défini. La composition, au contraire, consiste à inventer de la musique grâce ou en s'affranchissant de ces règles, avec un style personnalisé.

Ensemble : formation musicale d'une vingtaine d'interprètes au maximum, réunissant plusieurs familles d'instruments et/ou des chanteurs. Différent d'un orchestre.

Formation : structure d'interprétation musicale, associant plusieurs interprètes (musiciens et/ou chanteurs), par exemple un ensemble ou un orchestre, et ce quelles que soient sa dimension et sa configuration.

Interprète : musicien chanteur ou instrumentiste dont l'activité principale consiste à jouer (interpréter) une œuvre musicale. L'interprète peut aussi être compositeur.

Instrumentiste : tout musicien pratiquant un instrument (à distinguer du chanteur).

Musique mixte : musique qui associe une partie électroacoustique et une partie instrumentale et/ou vocale jouées en live par un ou plusieurs interprètes.

Musicologie : discipline dédiée à l'étude de la musique.

Nomenclature : ensemble des instruments utilisés dans une pièce. Attention : la nomenclature ne varie jamais, alors que la distribution peut changer !

Œuvre : production artistique ou ensemble de la production d'un artiste.

Orchestre : formation musicale réunissant des musiciens instrumentistes, généralement dirigée par un chef d'orchestre. On parle d'orchestre à partir d'une trentaine de musiciens mais l'effectif peut atteindre jusqu'à une centaine d'interprètes.

Partition : support de notation musicale composé de plusieurs portées -5 lignes horizontales et 4 interlignes- sur lesquelles sont disposées les notes. Le compositeur y écrit ses idées musicales pour un ou plusieurs instruments en précisant les informations essentielles à l'interprétation.

Répertoire : ensemble des œuvres constituant un mouvement ou un courant musical.

Le Grand Prix Lycéen des Compositeurs remercie ses partenaires :

- La Fondation Daniel et Nina Carasso
- La Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique)
- Le FCM (Fonds pour la Création Musicale)
- La culture avec la copie privée
- La CEMF (Chambre syndicale des Éditeurs de Musique de France)
- La Lettre du Musicien

La Maison de la Musique Contemporaine est soutenue par :

- Le Ministère de la Culture
- La Sacem (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique)
- La Seam (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique)
- Le FCM (Fonds pour la Création Musicale)
- La culture avec la copie privée



L'ÉQUIPE

Émilie Delorme
Présidente

Estelle Lowry
Directrice

Simon Bernard
Chef de pôle Médiation et développement des publics

Julie Quiquerez
Chargée de mission et de médiation

Soutenu par

